DOSSIER QUALITÉ • INFORMATION DU PUBLIC

FORMATION ET EXAMENS

Documentation détaillée sur les enjeux de la formation préparatoire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves

ÉTABLISSEMENT	Auto École GTA
ADRESSE	15 avenue Lénine, 93120 La Courneuve
N° D'AGRÉMENT	E1809300100
CATÉGORIES	B • B automatique • A1 • A2 • AM

FINALITÉ
Informer le public de manière claire et accessible sur les enjeux de la formation, son déroulement et les conditions générales de passage des épreuves.

Document d'information destiné au public • Édition du 28 septembre 2026

SOMMAIRE

Un parcours d’information organisé autour des étapes de formation et de présentation aux épreuves.

01	Objet et périmètre
02	Enjeux de la formation à la conduite
03	Déroulement du parcours de formation
04	Formation théorique – Code de la route / ETM
05	Permis B – boîte manuelle
06	Permis B – boîte automatique
07	Permis A1 / A2 – motocyclette
08	Catégorie AM
09	Conditions de présentation aux épreuves
10	Préparation et accompagnement à l’examen
11	Résultats, échec et nouvelle présentation
12	Modalités de mise à disposition du public
13	Éléments de preuve mobilisables lors de l’audit
14	Référence réglementaire

RÉFÉRENCE

Support établi dans le cadre du référentiel de labellisation des écoles de conduite.

01 Objet et périmètre

Le présent document constitue le support d'information destiné au public pour l'établissement Auto École GTA. Il présente les principaux enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, les étapes du parcours de formation et les conditions générales de présentation aux épreuves.

Il concerne les formations proposées par l'établissement dans les catégories B, B automatique, A1, A2 et AM. Les modalités particulières applicables à une formation sont précisées lors de l'inscription et dans les documents remis au candidat.

02 Enjeux de la formation à la conduite

La formation a pour objectif de permettre au candidat d'acquérir les connaissances, compétences et comportements nécessaires à une conduite sûre, responsable et autonome.

Elle vise notamment à développer :

- la connaissance et l'application des règles de circulation et de sécurité routière ;
- l'observation, l'anticipation et l'analyse des situations de circulation ;
- la maîtrise du véhicule et l'adaptation de l'allure aux circonstances ;
- la prise en compte des autres usagers et des situations à risque ;
- la capacité à adopter un comportement responsable, respectueux et préventif ;
- l'autonomie progressive nécessaire à la conduite après l'obtention du permis.

03 Déroulement du parcours de formation

Le parcours est organisé progressivement, en fonction de la catégorie préparée et du niveau du candidat.

Les principales étapes sont les suivantes :

1. Accueil, information et constitution du dossier du candidat ;
2. Évaluation initiale et définition des besoins de formation ;
3. Formation théorique adaptée à la catégorie préparée ;
4. Formation pratique progressive avec suivi des acquis ;
5. Bilans et ajustements de la formation en fonction des compétences observées ;
6. Préparation spécifique à l'examen ;
7. Présentation aux épreuves lorsque les conditions de présentation sont réunies ;
8. Information du candidat sur les résultats et, le cas échéant, organisation de la suite du parcours.

04 Formation théorique – Code de la route / ETM

Pour les catégories concernées, la formation théorique permet d'acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension des règles de circulation, de la signalisation, des comportements à adopter et des principaux facteurs de risque.

Pour le permis B, la préparation porte notamment sur les thèmes du code de la route et la réussite de l'épreuve théorique générale (ETG), selon la situation du candidat.

Pour les catégories motocyclettes concernées, la préparation à l'épreuve théorique moto (ETM) est intégrée au parcours lorsque celle-ci est requise.

Le candidat est informé des modalités d'inscription à l'épreuve, du lieu et de l'horaire de présentation ainsi que des pièces à prévoir. Le candidat doit être en mesure de justifier son identité conformément aux exigences applicables à l'épreuve.

05 Permis B – boîte manuelle

La formation pratique en boîte manuelle vise l'acquisition progressive des compétences permettant de conduire en sécurité dans des situations variées.

Les apprentissages portent notamment sur : installation et contrôles, maîtrise du véhicule, utilisation des commandes, observation, placement, changement de direction, adaptation de l'allure, circulation dans différents environnements, anticipation, partage de la route et autonomie.

La présentation à l'épreuve pratique intervient lorsque l'établissement estime, au regard du suivi pédagogique et des compétences observées, que le candidat dispose d'un niveau de préparation compatible avec l'examen.

06 Permis B – boîte automatique

La formation pratique en boîte automatique poursuit les mêmes objectifs de sécurité, d'anticipation, d'observation et d'autonomie, avec une adaptation des apprentissages aux caractéristiques du véhicule.

Le candidat est préparé aux différentes situations susceptibles d'être rencontrées à l'examen et dans la conduite quotidienne : circulation urbaine, routes à vitesse plus élevée, intersections, manœuvres, stationnement, contrôles et prise de décision.

Les conditions de présentation à l'examen sont vérifiées avant toute réservation ou présentation.

07 Permis A1 / A2 – motocyclette

La formation motocyclette associe les connaissances théoriques requises et l'acquisition des compétences pratiques nécessaires à une conduite sûre.

Les apprentissages pratiques portent notamment sur la maîtrise de la motocyclette, les contrôles, le déplacement à allure lente, la trajectoire, le freinage, l'évitement, l'adaptation de la vitesse, la perception des risques et la circulation.

Lorsque la formation le prévoit, les entraînements sont réalisés sur les espaces ou pistes utilisés par l'établissement. Les modalités de rendez-vous, de déplacement et de présentation sont communiquées au candidat en fonction de la formation suivie.

08 Catégorie AM

La formation AM vise l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger, dans le respect des règles de sécurité routière.

Le candidat est informé du déroulement de la formation, des horaires, des documents nécessaires et des modalités pratiques de réalisation.

09 Conditions de présentation aux épreuves

Avant toute présentation, l'établissement informe le candidat des modalités pratiques applicables à son épreuve.

Le candidat doit notamment :

- disposer d'une pièce d'identité en cours de validité ou conforme aux exigences applicables à l'épreuve ;
- prendre connaissance de sa convocation, du lieu, de la date et de l'horaire de présentation ;
- se présenter suffisamment à l'avance au lieu de rendez-vous communiqué ;
- apporter les documents qui lui ont été demandés par l'établissement ou par l'organisateur de l'épreuve ;
- respecter les consignes de sécurité, les instructions de l'examinateur et les règles applicables au centre d'examen.

Pour l'épreuve pratique, l'établissement met en œuvre les moyens nécessaires à l'accompagnement du candidat. L'accompagnement est assuré conformément aux règles applicables, notamment par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière habilité pour la catégorie concernée, ou par toute personne autorisée dans le cadre réglementaire applicable.

Le bon déroulement de l'examen suppose également la ponctualité du candidat, la préparation des documents nécessaires et, lorsque l'établissement fournit le véhicule, la mise à disposition d'un véhicule adapté et en état de présentation.

POINTS À VÉRIFIER AVANT L'ÉPREUVE
Identité • convocation • date et heure • lieu de rendez-vous • documents demandés • ponctualité • accompagnement • véhicule adapté lorsque l'établissement le fournit.

10 Préparation et accompagnement à l'examen

Avant la présentation, le candidat bénéficie d'une préparation adaptée à son niveau et aux compétences restant à consolider.

L'établissement peut notamment organiser des séances de préparation à l'examen, des mises en situation et des rappels sur les attentes de l'épreuve.

Le jour de l’examen pratique, l’accompagnement par l’établissement est organisé selon les disponibilités et les règles applicables. Les informations relatives au rendez-vous sont communiquées au candidat avant l’épreuve.

En cas d’absence, de retard ou d’impossibilité de présenter les documents nécessaires, les conséquences dépendent des circonstances et des règles de l’organisateur de l’épreuve. Le candidat est informé des suites à donner.

11 Résultats, échec et nouvelle présentation

À l’issue de l’épreuve, le candidat est informé des modalités de consultation de son résultat conformément aux procédures applicables.

En cas de réussite, l’établissement accompagne le candidat dans les démarches ou informations qui suivent l’examen, selon sa situation.

En cas d’échec, un échange pédagogique permet d’identifier les compétences à renforcer. Une nouvelle présentation peut être organisée sous réserve des délais, des places disponibles et des conditions administratives applicables. Des heures de formation complémentaires peuvent être proposées lorsque le suivi pédagogique le justifie.

12 Modalités de mise à disposition du public

Le présent document est tenu à la disposition du public au sein de l’établissement Auto École GTA et peut être remis ou consulté sur demande à l’accueil.

Une version numérique peut également être utilisée comme support d’information et être imprimée afin de permettre sa consultation par le public.

Les informations pratiques propres à chaque candidat (date et heure de convocation, lieu de rendez-vous, pièces à fournir et modalités particulières) sont communiquées individuellement avant la présentation à l’épreuve.

MISE À DISPOSITION
Le document doit pouvoir être consulté par le public dans les conditions réellement mises en œuvre par l’établissement. Une version numérique doit rester imprimable lorsqu’elle est utilisée comme support en ligne.

13 Éléments de preuve mobilisables lors de l’audit

Le présent document constitue la ressource pédagogique et informative consacrée à la formation et aux examens.

Selon les besoins de l’audit, l’établissement peut également présenter les supports complémentaires utilisés pour informer les candidats : documents d’inscription, convocations, supports de préparation, documents de suivi pédagogique, informations relatives aux examens et modalités d’accompagnement.

L’auditeur peut vérifier l’existence de la documentation, son contenu et la manière dont elle est effectivement mise à disposition du public.

14 Référence réglementaire

Le présent support est établi pour répondre aux exigences du référentiel du label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite » : mettre à disposition une documentation détaillée exposant les enjeux de la formation préparatoire à l’examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves.

Le document tient compte de la grille d’audit en vigueur, qui prévoit notamment la vérification des ressources relatives aux enjeux de la formation, au déroulement de la formation dans l’établissement et aux conditions de passage des épreuves théorique et pratique, ainsi que la vérification sur site des modalités de mise à disposition au public.